

	Date	Décision	Nature	Folio n°
<b>Flers Agglo</b> Communauté d'agglomération	07.07.2022	D674	7.5	
	<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE            ET DES DECISIONS DU PRESIDENT</b>			

## D E C I S I O N

par délégation du

Conseil Communautaire

<b>OBJET</b>	<b>ORCHESTRE SYMPHONIQUE EPHEMERE 2022            DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES            DE LA DRAC NORMANDIE</b>
--------------	--

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2022-555 du 7 avril 2022, reçue en sous-préfecture le 11 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	07 JUILLET 2022
Date de mise en ligne sur le site internet	07 JUILLET 2022

<b>Flers Agglo</b> Communauté d'agglomération	Date	Décision	Nature	Folio n°
	07.07.2022	D674	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

La création de l'orchestre symphonique éphémère est un projet de pédagogie musicale entre le conservatoire de Flers Agglo et le conservatoire de Vire Normandie.

Cet événement concerne principalement les professeurs des classes de cordes des deux établissements mais également les classes et professeurs de vent et percussion afin de former un orchestre symphonique. Cette formation orchestrale n'existe pas dans les deux établissements partenaires sur ce projet.

A cette occasion, les élèves pourront jouer ensemble, certains pour la première fois en orchestre et réaliser un travail sous la forme suivante :

- Deux journées de travail sur chaque site d'enseignement
- Deux concerts dans chaque infrastructure

Cet événement permettra de mettre en avant trois formations musicales distinctes : la musique de chambre avec ensemble à cordes de la classe du conservatoire de Flers Agglo, un ensemble à cordes piano et percussion des deux établissements réunis, orchestre symphonique complet des deux établissements : cordes, vents et percussion.

Une visite des deux infrastructures sera programmée pour voir les conditions d'enseignement de chaque établissement ainsi que les salles de concert des collectivités respectives.

Un échange sera également réalisé à l'issue de l'un des concerts avec une classe de collégiens de Flers et leur professeur de musique. Cette conférence sur la construction d'un projet de ce genre sera complétée par une explication historique et musicale de l'orchestre symphonique en général.

Un programme sur la « thématique des musiques de films » sera réalisé et trois pièces orchestres symphoniques seront arrangées et dirigées spécialement pour l'occasion par les directeurs des établissements.

Le projet sera principalement porté financièrement par le conservatoire de Flers Agglo et une convention réalisée avec la collectivité de Vire Normandie.

Le plan de financement provisoire de l'édition 2022 prévoit une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Orne et de la DRAC.

Flers Agglo	26,15 %	1.370,00 €
DRAC Normandie	19,08 %	1.000,00 €
Conseil Départemental de l'Orne	28,62 %	1.500,00 €
Vire Normandie	26,15 %	1.370,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,00 %</b>	<b>5.240,00 €</b>

**Le Président :**

**DECIDE** de déposer auprès de la DRAC Normandie une demande de soutien au projet de Fête du livre 2022, à hauteur de 1.000 €.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220707-D674-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022  
Publication : 07/07/2022

Yves GOASDOUE